

Les surprises du découpage (I)

Les dents de l'amer

par Pierre Guinand, CPhH

Celui qui est devenu amer, dans cette histoire, c'est tout d'abord le responsable de la maison allemande de ventes sur offres, à qui nous avons signalé le cas qui va suivre. Il a perdu le bénéfice de la vente. Ensuite, ce sera au tour du propriétaire du timbre. Notre objectif, en publiant cet article, est que la chaîne des «amers» s'arrête là, et qu'aucun collectionneur ne devienne victime de la supercherie perfide que nous allons vous présenter.

C'est tout à fait par hasard que le catalogue d'une maison allemande de vente sur offres, dont nous n'étions pas client, nous est tombé sous les yeux. En page 4 de la couverture, juste à côté d'une magnifique Colombe de Bâle, trônait un très bel exemplaire du 15 c. orange de 1888 au type Chiffre et Croix, neuf, un peu décentré mais avec toutes ses dents. Nous avons alors ouvert le catalogue pour prendre connaissance de la description de cette pièce et apprendre par-là s'il s'agissait d'un exemplaire que nous avions déjà enregistré dans notre statistique ou s'il s'agissait d'un timbre que nous ne connaissions pas encore. Le texte descriptif nous dit que ce timbre est en parfait état, qu'il est muni de sa gomme originale intacte, sans trace de charnière, et qu'il est accompagné de deux attestations. Comme les catalogues indiquent une cote de plus de 20 000 francs pour un exemplaire lorsqu'il est muni d'une trace de charnière, on peut comprendre qu'une illustration fortement agrandie accompagne la description élogieuse de cette pièce absolument «postfrisch».

Normalement, quelques secondes suffisent pour comparer une telle illustration avec les photos des 63Ad que nous avons déjà enregistrées, mais là, ce n'est pas allé tout seul. C'est un nouvel exemplaire... euh, non... c'est le même timbre que celui de cette photo-là... mais non, le centrage n'est pas tout à fait le même... mais si, c'est bien le même, on aperçoit ces deux fils de soie dans le bas du timbre... oui, mais la dentelure du haut n'est pas la même... Bon, finalement il s'agit bien d'un timbre que nous connaissions déjà, mais il y a tout de même des différences! Il nous faut décidément regarder cela de plus près.

En 1994, nous avons établi pour ce timbre l'attestation, n° 9163 dont nous vous livrons l'essentiel, traduit et résumé: «63Ad authentique et frais de couleur, mais ayant des défauts: aminci, déchirure, sans gomme.» Offert dans une vente, il est parti pour quelques centaines de francs, cet exemplaire pouvant très bien, malgré ses défauts, servir de pièce de référence pour sa nuance rare. À partir de là, ce timbre tombe dans l'oubli, pour nous, jusqu'à la fin 2018, où il réapparaît dans le catalogue allemand dont nous vous parlions au début de ces lignes.

Après une nouvelle comparaison détaillée, qui établit avec certitude qu'il s'agissait bien du même timbre malgré les différences évidentes de dentelure, nous avons rapidement pris contact avec la maison organisatrice de la vente, car cette dernière devait avoir lieu dans les jours suivants. Quelques clics sur Internet nous ont alors permis d'accéder aux deux attestations qui accompagnaient le timbre (des attestations tout aussi périmées que la mienne, rappelons à ce propos que la validité juridique d'une attestation est de dix ans). Toutes deux étaient datées de fin 2001 et mentionnaient en résumé «authentique, frais de nuance, dentelure intacte, pleine gomme originale **» Les photos qui figurent sur ces attestations montrent clairement le timbre dans le même état que dans le catalogue de la maison allemande.



A gauche, la photo du timbre en mauvais état, tirée d'un ancien catalogue; à droite, la photo du même timbre dans son état actuel. Admirez le remarquable travail d'amélioration de la dentelure!

Sur l'illustration de droite, les flèches rouges désignent les dents qui ont «repoussé». La flèche bleue, elle, montre que le trou situé dans l'angle inférieur de gauche a été recreusé, ce qui a bien amélioré l'aspect de cet angle.

Une fois prévenue, heureusement avant que la vente n'ait eu lieu, la maison allemande a aussitôt retiré la pièce. Mais que va-t-il alors se passer? Bien entendu elle va rendre le timbre à son propriétaire. Et après? On peut sans peine imaginer le scénario suivant: Le propriétaire, collectionneur, héritier, ou marchand, va probablement tenter de se défaire de cette pièce, dans quelques mois ou dans quelques années, en continuant de faire usage des deux attestations élogieuses qui l'accompagnent (la mienne ayant certainement passé au panier depuis longtemps!) et il n'est pas certain, alors, qu'on puisse à nouveau intervenir comme cela vient d'être le cas... Nous souhaitons que les collectionneurs intéressés par les timbres suisses an-

ciens soient des lecteurs attentifs du Journal Philatélique Suisse et qu'ils conserveront, dans un tiroir ou dans un coin de leur mémoire, une trace de cet article, de façon à ne pas être victimes de cette escroquerie qui consiste à faire réparer un timbre de troisième choix pour le revendre ensuite comme un exemplaire de luxe, profitant ainsi de l'étourderie de deux experts qui se sont laissé prendre.

Ajoutons encore une chose: le texte du catalogue de vente mentionne «gomme originale fortement craquelée», ce qui est tout à fait inhabituel pour un timbre de cette émission. On

rencontre fréquemment des gommes craquelées sur les Rayons et sur les timbres cantonaux, mais pas sur les types Chiffre et Croix. Dans le cas présent, une gomme fortement craquelée – qui peut passer pour un signe d'ancienneté, donc d'authenticité – est le meilleur moyen d'atténuer la visibilité de réparations telles que l'allongement des dents, le recollage d'une fente ou le camouflage d'un amincissement. N'oublions pas que les réparateurs les plus adroits savent munir le verso d'un timbre d'une gomme mince, épaisse, striée dans un sens ou dans un autre, gaufrée ou craquelée. ■

Dreister geht es wohl kaum mehr ...!

Unter der Artikelnummer 949778334 fand sich unlängst auf ricardo ein Angebot von «luzernerraute», bekannt auch unter dem gleichnamigen Briefmarkengeschäft in Sursee, hinter dem Tobias Schwarzentruher steht:

26G FOURNIER auf BRIEF, Fehlverwendung! äusserst attraktiv auf Brief!

Der Beschrieb lautete wie folgt (Originaltext, nicht korrigiert): *Interessante FOURNIER-Verwendung auf Brief von 1854 – ideal als Vergleichsobjekt, viel seltener als das Original und ideal als REFERENZ, habe ich so noch nie gesehen ... Bitte schauen Sie sich die Bilder an. (mit Echtheitsgarantie der Briefmarken + korrekte Bestimmungen werden vorausgesetzt)*

Sollten Sie das Angebot besichtigen wollen, so steht Ihnen unser Geschäftsraum/Briefmarkenladen in Sursee zur Verfügung, Di-Do von 9.00-17.00; wir freuen uns auf Ihren Besuch.

Wenn der verkaufte Artikel von der Beschreibung abweichen sollte, haben Sie ein begründetes Rückgaberecht innerhalb von 30 Tagen. Viel Glück bei der laufenden Auktion + mit freundlichen Grüssen Luzernerraute

aber es ist schon sehr zu bezweifeln, ob er als Achtjähriger bereits Strubelmarken gefälscht hat ...

Der Anbieter dieser komplett schwachsinnigen Fälschung sichert sich natürlich ab mit dem zweifelhaften Spruch: *«mit Echtheitsgarantie der Briefmarken + korrekte Bestimmungen werden vorausgesetzt»*, was immer darunter zu verstehen ist! Das gute bzw. falsche Stück kostet die Kleinigkeit von CHF 440.–.

Ein Leser der SBZ hat den Anbieter auf die Fehlerhaftigkeit dieses Belegs hingewiesen. Lapidare Antwort von «Luzernerraute»: *«Besser alles verkaufen – Geld ist wohl wichtiger als Sammlerfreude – ich bitte dich, mir keine Fragen mehr zu stellen – danke.»* Da bleibt selbst dem rede- und schreibgewandten Chefredaktor der SBZ die Spucke weg ...



Und als sei dies noch nicht genug, schiebt der gleiche Verkäufer auf ricardo das Angebot einer Fournier-Fälschung 1 Fr. auf Brief nach mit dem Kommentar: *«Fälschung auf Brief verwendet, einer EINFANKENMARKE, sehr seltene FOURNIER-Fälschung, viel begehrtter als das Original, so von mir noch nie gesehen ... Bitte schauen Sie sich die Bilder an. (mit Echtheitsgarantie der Briefmarken + korrekte Bestimmungen werden vorausgesetzt). Kunststück, dass der gute Mann das so noch nie gesehen hat ... Mit dem Datum von 1862 könnte das so noch knapp hingehen, aber Fournier war da auch erst 16 Jahre alt ...*

Jeder halbwegs gebildete Briefmarkensammler und Philatelist weiss, dass die ersten Strubelmarken am 15. September 1854 am Postschalter erhältlich waren, der Brief trägt aber den Stempel «Les Rousses 1 FEVR. 54!» Und es geht noch weiter: Wie unsere Leserschaft in der SBZ 11/2018 lesen konnte, wurde François Fournier am 24. April 1846 in La Croix-de-Rozon in der Schweiz geboren. Fournier war wohl ein genialer Fälscher,

Solche Machenschaften zum Schaden der Philatelie und von seriösen Sammlerinnen und Sammlern sind aufs Schärfste zu verurteilen! Der Ratschlag kann nicht oft genug erteilt werden: Seien Sie wachsam bei Angeboten im Internet und lassen Sie sich nicht täuschen von solch angeblichen Sensationen mit Beschreibungen wie «so noch nie gesehen» usw. ■

Hans Schwarz, Chefredaktor SBZ